Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

SEANCE du 3 mars 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six**, **le trois mars à dix-neuf heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Conseillers Municipaux.
ABSENTS EXCUSES : Mr Yannick SEVESTRE (pouvoir à Patrick LEMESLE)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 12
VOTANTS : 13
DATE DE LA CONVOCATION : 27 février 2026
Mme Marie-Thérèse THEOU a été élue secrétaire de séance

CONTRAT D'ASSOCIATION
Participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel) des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint-Joseph

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat d'association a été signé le 23 novembre 2007 entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique (DDEC) en faveur de l'école Saint-Joseph de SAINT-PERREUX. Ce contrat prenait effet à compter de la rentrée 2007-2008 ;

Il rappelle également que, par délibération en date du 12 juin 2007, le Conseil Municipal s'est engagé à participer au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur le territoire de la Commune. Ce financement est défini chaque année en comparaison avec les coûts des élèves scolarisés à l'école publique communale établis sur l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215602327-20260303-COM_D2026009-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Fixe, dans le cadre du contrat précité et au titre de l'année 2026, les montants de la participation financière de la façon suivante :

Classes	Montant par élève	Effectifs au 1/1/2026 domiciliés sur la commune	**Montant de la participation 2026**
Elémentaires	938.92€	25.5	23 942.46 €
Maternelles	2 229.56€	17.5	39 017.30 €
		TOTAL	**62 959.76 €**

2. Décide qu'une participation de 62 960.00 sera versée à l'O.G.E.C. de l'école privée Saint-Joseph de Saint-Perreux en quatre fois à trimestre échu (soit 4 versements de 15 740.00 Euros),

3. Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEOU

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lionel JOUNEAU